



UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS QUE CHOISIR DE COTE D'OR
MAISON DES ASSOCIATIONS
2 Rue des Corroyeurs - Boite N 14
21000 DIJON

Tél : 03 80 43 84 56

Mèl: president@cotedor.ufcquechoisir.fr

Le 14 novembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACCÈS AUX SOINS

STOP aux déserts médicaux dans notre département

Alors que les Gouvernements successifs refusent obstinément de contraindre les médecins à s'installer là où les besoins sont les plus importants, l'UFC-Que Choisir de Côte d'Or alerte sur l'accès déplorable aux soins dans notre territoire, les résultats, commune par commune, étant disponibles gratuitement sur www.quechoisir.org. Compte tenu de l'inquiétante proportion de déserts médicaux s'expliquant aussi bien par une mauvaise répartition géographique des médecins que par l'aggravation des dépassements d'honoraires, notre association presse les parlementaires de porter des mesures ambitieuses pour permettre un égal accès aux soins.

L'éloignement géographique des médecins et les dépassements d'honoraires affaiblissent l'égalité d'accès aux soins. Notre analyse, qui combine les deux critères, compare pour chaque commune du département l'accès à quatre catégories de médecins en accès direct (généralistes, ophtalmologues, gynécologues et pédiatres) avec la moyenne nationale.

Présence territoriale des médecins : une situation alarmante pour les spécialistes,

Dans notre département, l'accès à la médecine de ville est très compliqué pour les spécialistes. En prenant en compte l'offre médicale accessible à moins de 45 minutes de route, notre analyse montre que 23,2 % des enfants du département vivent dans un désert médical pour l'accès à un pédiatre. 23,4 % des femmes résidant en Côte d'Or vivent dans un désert médical pour l'accès à un gynécologue. Les habitants du département sont également confrontés aux pires difficultés pour accéder à un ophtalmologue, les déserts médicaux pour cette spécialité concernant 27,0 % d'entre eux.

Si les déserts médicaux sont moins importants pour les généralistes, la situation n'en reste pas moins préoccupante puisque même en dehors des stricts déserts géographiques médicaux, les usagers peuvent être confrontés à des difficultés d'accès. En effet, au total 18,3 % des habitants du département sont bien moins lotis que la moyenne nationale pour accéder à moins de 30 minutes de route à ce maillon essentiel du parcours de soins.

Dépassements d'honoraires : un frein majeur à l'accès aux spécialistes

Quand le cabinet d'un médecin est accessible pour les usagers avec un temps de trajet raisonnable, il existe un autre frein : le tarif de la consultation. Ce critère est particulièrement important pour les usagers dont les complémentaires santé ne prennent pas ou peu en charge les dépassements d'honoraires. Or, cette pratique est trop largement répandue parmi les spécialistes.

Dès lors, en ne prenant en compte que les médecins pratiquant le tarif de base de la sécurité sociale, ce sont en réalité respectivement 37,2 % des enfants, 58,2 % des femmes et 56,5% des personnes vivant dans notre département qui subissent un désert médical.

Une carte interactive gratuite pour connaître les résultats par commune et interpeler les parlementaires de Côte d'Or.

Décidée à alerter et mobiliser l'opinion et les pouvoirs publics sur la situation alarmante de l'accès aux soins géographique et financier dans notre territoire, l'UFC- Que Choisir met gratuitement à disposition sur son site www.quechoisir.org la carte interactive de la fracture sanitaire, pour que chacun puisse vérifier l'accès aux soins à partir de sa commune. Cette carte permet également aux utilisateurs d'interpeler leurs parlementaires pour qu'ils d'œuvrent à la mise en place de mesures concrètes et ambitieuses à même de rendre enfin effectif le principe de l'égal accès aux soins de tous.

En effet, face à l'échec criant des coûteuses mesures d'incitations passées à résorber la fracture sanitaire, les pouvoirs publics doivent de toute urgence changer de braquet et réguler l'installation des médecins.

C'est pourquoi l'UFC-Que Choisir de Côte d'Or demande aux parlementaires du département d'intervenir pour mettre en place :

- **L'instauration d'un conventionnement territorial des médecins ne permettant plus aux médecins de s'installer en zones surdotées, à l'exception du secteur 1 (tarif de la sécurité sociale) quand la situation l'exige (remplacement d'un médecin partant à la retraite ou zone très largement sous-dotée en médecins en secteur 1)**
- **La fermeture de l'accès au secteur 2 (à honoraires libres) à l'origine du développement incontrôlé des dépassements d'honoraires. Les nouveaux médecins ne devraient avoir le choix qu'entre un secteur 1 aux honoraires sans dépassements et l'Option de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM), qui encadre les dépassements d'honoraires**

CONTACT PRESSE : Pierre GUILLE - 06 80 20 30 52

Odette MAIREY - 03 41 49 09 38